



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

RÉPARATION VÉHICULE ADMINISTRATIF

→ Peut-on faire réparer un véhicule administratif ?

Des travaux d'entretien courant et des remplacements de pièces de rechange des véhicules administratifs peuvent être effectués au niveau du SSCVA.

→ Qui sont concernés ?

Les organismes publics et les organismes rattachés sont concernés par cette démarche.

→ Quelles sont les conditions ?

Pour procéder à la réparation d'un véhicule administratif, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avant la réparation, la constatation technique doit être effectuée
- Le véhicule ne doit plus être sous garantie du concessionnaire
- La réparation du véhicule doit s'effectuer dans l'atelier du SSCVA
- Les pièces de rechange et les fournitures nécessaires doivent être prises en charge par le demandeur

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour faire réparer un véhicule administratif sont les suivantes :

- ✓ Demande adressée au Chef du SSCVA
- ✓ Carnet d'entretien

Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -
Rue RASETA - Andraharo



sscva.dpe@dgfag.mg



032 11 086 12 / 034 60 225 55